

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2012

Présents : Hélène CASTELLS, Isabelle COURBON, Nicole MONNET, Geneviève QUERTAIMONT.

Messieurs : Patrick VIGNES, Francis BRIULET, Bernard CAZAUX, Yves DE GINESTET,
Yves LANSAC, Marc LEON, Jean Charles ROUMY.

Procurations : Sylvie DALLOZ à Patrick VIGNES
Danièle METAIS à Jean-Charles ROUMY

Secrétaire de Séance : Hélène CASTELLS

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Point 2 : Vote des Comptes Administratifs 2011

Point 3 : Vote des Budgets 2012

Point 4 : Questions diverses

La séance est ouverte à 20 heures 30

Point 1

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2012

Monsieur le Maire soumet, comme il se doit, à l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2012 qui a été adressé à chacun.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2012.

Point 2

- Vote des Comptes Administratifs 2011

Commune

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	284 226.51			98 423.18	284 226.51	98 423.18
Opérations de l'exercice	996 273.17	1 137 892.29	863 396.30	1 034 445.10	1 859 669.47	2 172 337.39
Totaux	1 280 499.68	1 137 892.29	863 396.30	1 132 868.28	2 143 895.98	2 270 760.57
Résultats de clôture	142 607.39	0,00	0,00	269 471.98	0,00	126 864.59
Restes à réaliser						0,00
Totaux cumulés	142 607.39	0,00	0,00	269 471.98		126 864.59
Résultats définitifs	142 607.39	0,00	0,00	269 471.98	0,00	126 864.59

Service Assainissement

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		39 218.29	1 184.76	0	1 184.76	39 218.29
Opérations de l'exercice	2 733.81	21 493.00	89 472.28	101 928.49	92 206.09	123 421.49
Totaux	2 733.81	60 711.29	90 657.04	101 928.49	93 390.85	162 639.78
Résultats de clôture	0,00	57 977.48		11 271.45	0,00	69 248.93
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	57 977.48		11 271.45	0,00	69 248.93
Résultats définitifs	0,00	57 977.48		11 271.45	0,00	69 248.93

Caisse des Ecoles

LIBELLE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				1 418.01	0,00	1 418.01
Opérations de l'exercice			9 680.08	9 378.00	9 680.08	9 378.00
Totaux	0,00	0,00	9 680.08	10 796.01	9 680.08	10 796.01
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	1 115.93	0,00	1 115.93
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	0,00	0,00	1 115.93	0,00	1 115.93
Résultats définitifs	0,00	0,00	0,00	1 115.93	0,00	1 115.93

Après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2011 sont approuvés à l'unanimité, étant précisé que Monsieur le Maire ne prend pas part, comme il se doit, au vote.

Point 3

- Vote des Budgets 2012

⇒ Budget Commune

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 109 853.00	1 252 461.00	1 145 547.00	1 018 683.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats reportés	142 608.00	0.00		126 864.00
Totaux sections	1 252 461.00	1 252 461.00	1 145 547.00	1 145 547.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	2 398 008.00	2 398 008.00

Les taux d'imposition communaux ont été augmentés de 2 % :

- Taxe d'habitation 4,49%
- Foncier bâti 10,12%
- Foncier non bâti 36,88%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

⇒ Budget Service Assainissement

LIBELLE	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	79 469.00	21 493.00	113 292.00	102 020.00
Restes à réaliser				
Résultats reportés		57 976.00		11 272.00
Totaux sections	79 469.00	79 469.00	113 292.00	113 292.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	192 761.00	192 761.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

⇒ Budget Caisse des Ecoles

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	0,00	0,00	10 340.00	9 224.00
Restes à réaliser	0,00			
Résultats reportés		0,00		1 116.00
Totaux sections	0,00	0,00	10 340.00	10 340.00

	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	10 340.00	10 340.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de voter ce budget.

Point 4

- Questions diverses

➡ Subvention F.A.R

Monsieur le Maire propose que des travaux de voirie et de peintures de bâtiments, dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 20 798.00 € HT, fassent l'objet d'une demande de subvention par l'intermédiaire du F.A.R, et qu'à ce titre un dossier soit présenté au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Général au titre du F.A.R.

➡ Subvention Amendes de Police 2012

Monsieur le Maire propose que des travaux de signalisation routière, visant l'amélioration de la sécurité, dont l'estimation prévisionnelle s'élève, pour l'instant, à 1 699 €, HT fassent l'objet d'une demande de subvention au titre des Amendes de Police, et qu'à ce titre un dossier soit présenté au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention auprès du Conseil Général au titre des Amendes de Police.

➡ Redevance Assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Charles ROUMY présente ce dossier concernant la Redevance d'Assainissement.

Monsieur Jean-Charles ROUMY précise que la Ville de Tarbes facture à la Commune 0,80 €/m³ pour le traitement des eaux usées à la station à laquelle elle est rattachée, alors que la Commune ne répercute cette prestation, aux habitants de Laloubère, qu'à hauteur de 0,75 €/m³, la dernière mise à jour remontant à l'an passé.

Un large débat s'instaure au cours duquel, il apparaît légitime de relever le niveau de facturation du m³ pratiqué par la Commune de façon à ce que ce dernier corresponde, à celui qui est demandé par la Ville de Tarbes à la Commune.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de porter à 0,80 € le m³ facturé par la Commune.

➡ **SDE Extension 2012 (Alimentation souterraine de la parcelle de M. Cazaux)**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier concernant le programme « Electrification Rurale », avec pour objet l'extension 2012.

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Electrification Rurale » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, le montant de la dépense évaluée à 6 600,00 € se décomposant de la façon suivante :

- récupération TVA 1 081,61 €
- fonds libres 1 228,26 €
- participation S.D.E. 4 290,13 €

et précise que la part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,**
- **d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 1 228,26 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,**

tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

➡ **SDE Extension 2012 (Alimentation souterraine de la parcelle de M. Angot)**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Francis BRIULET présente le dossier concernant le programme « Electrification Rurale », avec pour objet l'extension 2012.

Monsieur BRIULET informe les Membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Electrification Rurale » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, le montant de la dépense évaluée à 10 000,00 € se décomposant de la façon suivante :

- récupération TVA 1 638,80 €
- fonds libres 3 161,20 €
- participation S.D.E. 5 200,00 €

et précise que la part communale est mobilisée sur ces fonds libres.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'une part, d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées,**
- **d'autre part, de s'engager à garantir la somme de 3 161,20 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,**

tout en précisant que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

- oOo -

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 30.

- oOo -